NOTE GÉNÉRALE

Programme des Nations Unies pour le Développement

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE



L'EAU EST FONDAMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2010, quelque 780 millions de personnes n'avaient pas accès à des sources améliorées d'eau potable, tandis que 2,5 milliards d'entre elles ne bénéficiaient pas de systèmes d'assainissement améliorés. Réaliser l'accès universel aux services améliorés d'eau et d'assainissement demeure un défi essentiel pour le développement de nombreux pays, ce qui a des implications majeures sur la santé (maladies d'origine hydrique) et la sécurité alimentaire (irrigation), ainsi que sur l'hydroélectricité et d'autres secteurs industriels, la diversité biologique et les services écosystémiques. Dans le même temps, un nombre croissant de pays sont confrontés à la variabilité croissante des précipitations liée aux changements climatiques, conduisant à une augmentation des risques d'inondation et de sécheresse, et à l'accroissement des menaces dans les zones côtières de baisse altitude. Il est essentiel de surmonter ces défis si l'on veut espérer mener à bien les transitions nationales vers le développement durable.

La gestion intégrée des ressources en eau est essentielle à son utilisation durable

Le développement durable exige une gestion durable et intégrée des ressources en eau. Les croissances démographique et économique combinées à l'urbanisation croissante font grimper les demandes en eau au niveau mondial, tant directement qu'indirectement (via le développement de la production alimentaire, énergétique et autre production industrielle exigeant de l'eau). En 2025, les volumes d'eau extraits des sources d'eau douce (de surface ou souterraines) doivent augmenter respectivement de 50% et de 18% dans le monde en développement et développé.

Pour surmonter ces défis, il est essentiel de mettre en œuvre des approches intégrées à la gestion des ressources en eau - qui couvrent l'intégralité du cycle de l'eau, équilibrent durablement les ressources en eau dans toutes leurs nombreuses utilisations concurrentes et dans le temps, et renforcent les incitations économiques en faveur de leur conservation sans dénier aux communautés pauvres l'accès - impératif sur le plan social - à des services d'eau et d'assainissement abordables.

Ces points ont été reconnus au cours du Sommet Planète Terre de 1992 et codifiés dans <u>Action 21</u>. L'intégration de l'eau dans les ordres du jour du développement au niveau national, régional et mondial est souvent incomplète, et le financement des investissements en faveur des programmes nationaux et locaux

Le développement durable exige une gestion intégrée des ressources en eau, qui:

- Couvre l'intégralité du cycle de l'eau,
- Equilibre les ressources en eau dans le cadre de toutes les nombreuses utilisations concurrentes et dans le temps,
- Renforce les incitations économiques en faveur de la conservation de l'eau...
- ... tout en assurant que sont assurés les droits de l'homme et les besoins sociaux permettant l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement abordables.

d'approvisionnement en eau est souvent inadéquat. Outre le fait qu'elles mettent en péril la sécurité énergétique et alimentaire, ces carences augmentent les coûts de santé publique et ralentissent le rythme de la réduction de la pauvreté. A une époque de concurrence croissante au niveau des ressources en eau et de risques croissants liés aux changements climatiques sur le plan de l'approvisionnement en eau, une attention inadéquate à la gestion, au développement et à l'utilisation des ressources en eau pourrait exacerber les tensions sociales et géopolitiques et, dans le pire des cas, occasionner des dommages environnementaux irréversibles.

Une crise de la gouvernance de l'eau ?

En plus d'être une question de santé et de dignité, le fait de progresser en faveur des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement stipulés dans les <u>objectifs du Millénaire pour le développement</u> pourrait permettre une avancée majeure en matière de développement durable. En particulier :

- Il est essentiel d'améliorer l'accès aux sources d'eau et d'assainissement améliorées en vue de réaliser les <u>objectifs</u> du Millénaire pour le développement
- Les investissements réalisés pour maintenir et développer les infrastructures d'approvisionnement en eau assurent un rendement économique moyen de 4,4 dollars pour chaque dollar investi.
- Les investissements réalisés pour maintenir et développer les infrastructures d'assainissement assurent un rendement

économique moyen de 9,1 dollars pour chaque dollar investi.

Les progrès réalisés sur le plan du développement sont plus étroitement liés à l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement moderne que de nombreux autres moteurs du développement examinés par le PNUD, y compris les dépenses effectuées en matière de santé et d'éducation, et l'accès aux services de production d'énergie.

L'accès insuffisant aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement a des conséquences importantes: les pertes annuelles en termes de PIB dues à un accès insuffisant à l'eau ont été évaluées respectivement à 6,4%, 5,2% et 7,2% en Inde, au Ghana et au Cambodge.

S'il existe des préoccupations régionales/locales à long terme sur la disponibilité absolue des ressources en eau, la crise de l'eau et de l'assainissement est principalement une crise de la pauvreté, de la volonté politique, de l'inégalité et du pouvoir – en un mot, des déficiences profondes touchant la gouvernance de l'eau. Beaucoup reste à faire pour appliquer les principes de gestion intégrée des ressources en eau dans la pratique.

Par ailleurs, depuis 1992, 80% des pays ont engagé des réformes juridiques et institutionnelles en vue d'améliorer l'environnement, habilitant la gestion des ressources en eau, en appliquant les approches intégrées stipulées dans Action 21 et affirmées dans le Plan d'exécution de Johannesburg. Cela a déjà conduit à de meilleures pratiques de gestion des ressources en eau, et produit des bénéfices sociaux et économiques importants. Le PNUD est déterminé à appuyer de nouvelles améliorations de ces processus.

Alors que le monde se prépare à Rio+20, les mesures importantes suivantes, concernant la gouvernance de l'eau, seront notamment soulevées :

- Etablir des objectifs nationaux réalistes en vue d'élargir les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement améliorés, faisant concorder le droit à l'eau avec les possibilités en matière de développement;
- Aider les pays à adopter des approches intégrées à la gestion des ressources en eau, qui soient coordonnées avec le développement des infrastructures, en vue de réaliser la croissance et les objectifs du développement durable;
- Renforcer l'appui aux technologies de conservation de l'eau, notamment dans le domaine agricole (le secteur responsable de 70% de la consommation mondiale de l'eau) – « plus de récolte pour chaque goutte d'eau »; et
- Elargir l'utilisation de systèmes d'établissement des rapports plus rigoureux, basés sur des données factuelles, en vue d'évaluer les progrès réalisés en faveur de ces objectifs.

Quelle est l'action du PNUD?

L'approche intégrée à la gestion des ressources en eau, telle que définie dans <u>Action 21</u>, demeure pertinente aujourd'hui. Elle doit jouer un rôle essentiel pour appuyer les transitions nationales

Le droit à l'eau et à l'assainissement

L'Assemblée générale,

Notant avec une vive préoccupation qu'environ 884 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et que plus de 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, et relevant avec inquiétude que près de 1,5 million d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent et que 443 millions de jours d'école sont perdus chaque année du fait de maladies d'origine hydrique ou liées à l'absence de services d'assainissement;

Constatant l'importance que revêt l'assainissement et l'accès équitable à l'eau potable, qui fait partie intégrante de la réalisation de tous les droits de l'homme;

Réaffirmant qu'il incombe aux États de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme, qui sont universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés et qui doivent être traités globalement, de manière juste et équitable, sur un pied d'égalité et avec la même priorité;

- 1. Reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ;
- 2. Demande aux États et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts pour fournir une eau potable et des services d'assainissement accessibles et abordables pour tous.

Résolution 64/292 de l'Assemblée générale, 28 juillet 2010.

vers le développement durable. Le PNUD travaille avec les gouvernements, et avec les représentants de la société civile, le secteur privé, et d'autres partenaires nationaux et internationaux, en vue de renforcer la gouvernance de l'eau et les capacités, afin d'appliquer des approches intégrées de gestion des ressources en eau aux niveaux local, national, régional et mondial.

Le réseau de renforcement des capacités international du PNUD pour une gestion intégrée de l'eau <u>Cap-Net</u> est composé de 19 réseaux de renforcement des capacités géographiques et de 3 réseaux de renforcement des capacités thématiques en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans la région arabe, dont plus de 300 institutions membres.

Contact: Joakim Harlin, Conseiller principal sur les ressources en eau, Bureau des politiques de développement du PNUD, <u>joakim.harlin@undp.org</u>.